

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 9 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Hélène CRENN, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric BAINVEL

DÉLIBÉRATION : 2024-176

OBJET : OUVERTURES DES CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

DÉLIBÉRATION : 2024-176
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : OUVERTURES DES CRÉDITS SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril pour l'année de renouvellement des organes délibérants, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits par article budgétaire.

Afin de pouvoir réaliser le programme d'investissement notamment celui commencé en 2024, sans interruption, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits d'investissement listés ci-dessous sans attendre le vote du budget primitif 2025 qui interviendra lors du Conseil municipal du 31 mars 2025.

DESIGNATION	NATURE	OUVERTURE CREDITS 2025
Frais d'études	2031	512 320,73 €
Frais d'insertion	2033	10 000,00 €
Subventions d'équipement versées – Biens mobiliers, matériel et études	2041511	5 562,25 €
Subvention CCAS : Biens mobilier matériel	20415321	97 500,00 €
Subvention Privé : Bâtiments installation	20422	6 500,00 €
Concessions, droits similaires	2051	139 473,00 €
Terrains nus	2111	62 500,00 €
Terrains bâtis	2115	230 000,00 €
Cimetières	2116	42 000,00 €
Autres terrains	2118	43 750,00 €
Plantations d'arbres	2121	6 250,00 €
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	414 142,05 €
Bâtiments scolaires	21312	4 087,50 €
Autres bâtiments publics	21318	47 250,00 €
Autre matériel et outillage de voirie	215738	500,00 €
Autres installations matériel et outillage technique	2158	14 062,50 €
Matériel de transport	21828	129 250,00 €
Matériel informatique scolaire	21831	26 250,00 €
Autre matériel informatique	21838	142 500,00 €
Matériel de bureau et mobilier	21841	30 250,00 €
Autres matériel de bureau	21848	69 625,00 €
Autres immobilisations corporelles	2188	121 482,25 €
Terrains	2312	176 728,50 €
Constructions	2313	2 456 003,75 €
Restaurations collections et œuvres d'arts	2316	1 000,00 €
Titres de participation	261	318 674,50 €
Dépôts et cautionnements versés	275	4 325,81 €
TOTAL		5 111 987,84 €

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

33 voix POUR

10 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 09/12/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Éric BAINVEL

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/12/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/12/2024